

Affaire suivie par
L'Inspecteur Education nationale
Conseiller technique Ecole inclusive
Tél. 02 33 32 53 07
Mél. : dsden61-ash@ac-normandie.fr

Alençon, le 26 février 2024

Le directeur académique des
services départementaux
de l'Education Nationale de l'Orne

DSDEN 61
Place du Général Jean Bonet
61000 Alençon Cedex

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et Messieurs les inspecteurs
de l'Education nationale
Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

Objet : Note sur l'Accompagnement Pédagogique A Domicile, à l'Hôpital, ou à l'Ecole
(APADHE) et le programme TEDI

Réf : circulaire n° 98-151 du 17 juillet 98, abrogée
circulaire du 3 aout 2020 – NOR : MENE 2020 703C

Le dispositif APADHE propose, dans le cas d'une absence d'au moins quinze jours, un accompagnement pédagogique au domicile de l'élève, à l'hôpital ou à l'école. Il définit les lieux d'intervention, le rythme et la durée de l'accompagnement.

Cet accompagnement pédagogique individuel ne doit pas excéder six heures hebdomadaires. Celui-ci, par le paiement d'heures supplémentaires, est financé par l'Éducation nationale ou par l'assurance scolaire de la famille.

Pour compléter ce dispositif dans l'accompagnement des élèves empêchés par des maladies somatiques graves et de longue durée (un mois au minimum d'absence), le programme TEDI, système de télé présence robotisé, va permettre aux élèves, depuis leur domicile, d'assister en temps réel à certains cours, sous réserve de modalités pédagogiques adaptées, et de maintenir un lien avec ses pairs.

Le dispositif est coordonné par l'inspecteur de l'Education nationale-conseiller technique Ecole inclusive, assisté des conseillers techniques infirmier et de service social qui contribuent à l'évaluation de la situation, appuyé par l'association PEP14 (pupilles de l'enseignement public) qui assure le lien avec l'assurance scolaire de la famille pour le paiement des heures.

L'avis médical est prononcé par le Docteur Vial Sylvie, médecin conseiller technique des directrices et directeurs académiques de l'académie de Normandie-périmètre Caen.

Afin d'assurer une rapidité de traitement, je vous invite à télécharger le formulaire de demande d'APADHE disponible sur le portail Prim 61 -onglet : Service Public Ecole Inclusive- et de le transmettre par messagerie à dsden61-ash@ac-normandie.fr ou de vous adresser au secrétariat du SPEI au : 02 33 32 53 07.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement au bénéfice des élèves malades ou accidentés.

Signé par,
Le directeur académique de l'Orne,
Jean-Luc LEGRAND